

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 1

INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

Mercredi 29 juin 2016 à 16h30
au Temple de La Tour-de-Peilz, puis à la Maison Hugonin

Présidence : M. le Préfet Roland Berdoz
Mme Geneviève Pasche

ORDRE DU JOUR

TEMPLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

1. Cortège d'entrée sur fond musical et ouverture de la séance par M. le Préfet
2. Intermède musical avec le Trio Lenitas
3. Allocution de Mme le Pasteur
4. Intermède musical
5. Installation du Conseil communal par M. le Préfet
6. Installation de la Municipalité par M. le Préfet
7. Intermède musical
8. Allocution de M. le Préfet
9. Allocution de M. le Syndic
10. Dernier intermède musical
11. Sortie en musique

MAISON HUGONIN - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

12. Elections
 - Président du Conseil communal
 - Secrétaire du Conseil communal
 13. Allocution du Président du Conseil communal
- Départ de M. le Préfet
14. Elections du bureau du Conseil
 - Premier vice-président
 - Deuxième vice-président
 - Deux scrutateurs
 - Deux scrutateurs suppléants
 15. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant
 16. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)
 - cinq délégués et cinq suppléants (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)
 - un délégué à la délégation fixe et six délégués (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera
 - deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera
 - trois représentants (conseillers communaux) au Conseil d'Etablissement scolaire

17. Nominations des commissions (pour la durée de la législature)
 - Commission des finances
 - Commission de gestion
 - Commission de recours en matière d'impôts
18. Clôture de la séance

Liste de présence : 72 présents sur 85 membres élus.

TEMPLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

1. Cortège d'entrée sur fond musical et ouverture de la séance par M. le Préfet

C'est avec plaisir que M. le Préfet Roland Berdoz préside aujourd'hui à La Tour-de-Peilz une des dix-huit cérémonies d'installation des nouvelles autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut pour la législature 2016-2021. Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants et remercie tout particulièrement celles et ceux qui prennent une part active à cette séance, notamment Mme le Pasteur Leila Hamrat, les musiciens, les porteurs des bannières cantonale et communale et les représentants de la presse. Il remercie également Mme J. Boffejon, huissière municipale, ainsi que les personnes qui ont pris place dans les rangs du public pour l'intérêt qu'elles portent aux Autorités communales de notre cité.

2. Intermède musical avec le Trio Lenitas

3. Allocution de Mme le Pasteur

« Permettez-moi de saluer et d'accueillir chaleureusement Monsieur Berdoz, Préfet du district Riviera-Pays d'Enhaut, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Membres de la Municipalité, du Conseil Communal et le public présent. Et nous avons une pensée toute particulière pour M. Olivier Martin.

Mesdames et Messieurs, félicitations pour votre élection et merci d'avoir, par le mandat qui vous est confié, choisi de vous mettre au service de la population.

J'aimerais, à l'entame de mon propos, introduire une devinette.

Quelle est la différence entre un oiseau, un homme et un ange ?

L'oiseau a des ailes mais pas de bras. L'homme a des bras mais point d'ailes. L'ange possède à la fois des bras et des ailes.

C'est un privilège exorbitant car les simples vivants doivent obligatoirement choisir entre bras et ailes. Bras ou ailes ! Ce n'est pas une mince alternative.

Cela signifie qu'il faut choisir entre agir et planer ? Se compromettre dans la vie quotidienne ou survoler les choses et les êtres.

En vous mettant au service de la Commune et de ses habitants, vous avez choisi non seulement d'avoir des bras, mais de retrousser vos manches.

Agir à l'échelle d'une Commune pour développer un vivre-ensemble satisfaisant, c'est en effet consacrer du temps, de l'énergie à régler des problèmes souvent très terre-à-terre.

J'aimerais vous remercier, car vous avez décidé de ne pas rester dans le camp de ceux qui regardent de haut et jugent le travail sans mettre la main à la pâte.

Ceux à qui on ne peut faire aucune critique, qui ont les mains propres car ils ne les ont jamais utilisées.

Mais j'aimerais vous inviter à ne pas vous contenter d'avoir que des bras.

De nos jours, au nom du pragmatisme et de l'efficacité, on refuse souvent de prendre en compte la complexité des choses. On est d'ailleurs en droit de se demander si l'impuissance quasi générale à relier événements, idées et enjeux n'est pas - sinon plus du moins - tout aussi inquiétante que la disparition de la couche d'ozone !

Or, ce qui a sa place en politique c'est justement la prise en compte de la complexité.

Pour pouvoir résister aux simplifications, aux slogans, aux partis pris, à l'esquive, aux effets de surface et aux discours d'habillage et d'intimidation qui peuplent les devantures de notre époque, il ne suffit pas d'avoir des bras. Il faut aussi avoir des ailes.

Avoir des ailes, c'est prendre de la hauteur.

Prendre de la hauteur, c'est voir d'un peu plus haut la réalité du monde qui nous entoure.

Prendre de la hauteur permet d'éviter de prendre un détail pour le tout.

Prendre de la hauteur permet de garder un esprit critique et de savoir s'indigner lorsque la dignité humaine n'est pas respectée.

Comment prendre de la hauteur ?

Eh bien, je dirais que la hauteur de vue est étroitement proportionnelle à la profondeur de la plongée.

Cela signifie que pour accéder à la qualité de présence que l'on doit au monde, aux autres, à soi, à Dieu (si l'on est croyant), il faut penser le fond des choses, aller au fond de soi, savoir se ressourcer. Il va de soi que cela ne se peut dans les gesticulations ou les manœuvres.

C'est seulement dans l'intimité profonde que le sujet entretient avec sa conscience, que se construisent la qualité d'un engagement, la loyauté d'une décision et la justesse d'une attention aux autres.

Aujourd'hui, le problème de la crédibilité des responsables politiques tout autant que celle des religieux, tient précisément à ce manque de foi - foi au sens d'adhésion intime - ce manque d'âme, ce manque de cœur pensant, qui donne l'impression que rien n'est porté, que rien n'est vraiment soulevé de l'intérieur.

Avoir des ailes, prendre de la hauteur, c'est entendre d'où l'on vient et mesurer toutes ses dépendances et aussi tous ses préjugés. Condition sine qua non pour savoir où aller et quelles sont les priorités. Avoir des ailes, c'est cultiver une certaine richesse intérieure...

Il ne faut pas s'en priver - surtout quand on est très regardant sur la dépense publique - car la richesse intérieure, c'est le seul bien que l'Etat ne taxe pas !

Avoir des bras et des ailes, c'est être un ange ! Ai-je dit

Mesdames et Messieurs, vous avez choisi de vous compromettre dans la vie quotidienne de la cité et peut-être, de vous tromper. Le peut-être est de trop, car nous le savons tous ici : là où il y a de l'humain, il y a inévitablement des erreurs, des ratés.

Qui veut faire l'ange fait immanquablement la bête ! L'apôtre Paul l'avait observé bien avant Pascal !

Il n'en demeure pas moins vrai que c'est en veillant à un juste équilibre entre l'usage des bras et des ailes que vous pourrez être tout à la fois agissants et clairvoyants.

Savez-vous que dans la pensée biblique, la figure de l'ange symbolise la Providence et la bénédiction divines ?

Qu'il me soit permis, en ce lieu où nous croyons notre vie lovée dans le cœur de Dieu, de vous souhaiter d'être gardés, soutenus et encouragés par Celui qui voit juste et loin. »

4. Intermède musical

5. Installation du Conseil communal par M. le Préfet

M. le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'Etat en vue de la convocation des assemblées de communes et les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales. Il certifie que le seul recours déposé à l'encontre du 2^{ème} tour des élections à la Municipalité a été retiré suite au recomptage effectué dans les locaux de la Préfecture. Il peut dès lors procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

Il rappelle cependant l'art. 143 de la Constitution du Canton de Vaud, qui traite des incompatibilités. Il prie donc chaque élu assermenté ce jour de bien vouloir prendre acte de ces exigences et de contacter la Préfecture en cas de doute.

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés :

Christian Anglada – Michel Bloch – Jean-Sébastien Fornerod – Jules Klay – Gabriela Krekic – David Langelaan – Eric Mamin – Vera Moser – Serge Overney

ainsi que M. Olivier Martin, conseiller municipal, malheureusement accidenté en début d'après-midi.

Il rend attentif au fait que les personnes qui se sont excusées ou qui sont absentes ne feront pas partie du Conseil communal ou de la Municipalité avant leur assermentation et qu'elles ne pourront par conséquent pas être élues dans les diverses commissions et fonctions. Elles seront assermentées devant le Conseil communal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

Après lecture de la formule légale, chaque conseillère et chaque conseiller, à l'appel de son nom, répond « Je le promets ».

Sont absent(e)s : Massoud Lavassani – Sophie Lorimier – Jean Nervi – Jean-François Treyvaud

M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare le Conseil communal régulièrement installé pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1^{er} juillet 2016 pour se terminer le 30 juin 2021.

6. Installation de la Municipalité par M. le Préfet

M. le Préfet invite M. le Syndic, Mme la Conseillère municipale et MM. les Conseillers municipaux élus à s'avancer devant la tribune présidentielle. Avant de procéder à l'assermentation proprement dite, il donne lecture de l'art. 48 de la Loi sur les communes, qui stipule qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi ne doit exister entre les membres de la Municipalité. Il rappelle également les dispositions légales fixant d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de l'Exécutif.

Après s'être assuré qu'aucun des membres de la Municipalité ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité, il donne lecture de la formule de serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic, Mme la Conseillère municipale et MM. les Conseillers municipaux répondent « Je le promets ».

M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare la Municipalité régulièrement installée pour une période de cinq ans, soit la législature 2016-2021.

7. Intermède musical

8. Allocution de M. le Préfet

« Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère Municipale,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres du Conseil communal,

Vos autorités sont maintenant légalement installées, permettez-moi de vous apporter les félicitations du Conseil d'Etat.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter et vous remercier de servir ainsi la population de votre commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel, en mettant un accent particulier sur l'importante responsabilité que vous venez d'assumer, par votre promesse.

La prestation de serment n'est pas seulement, comme d'aucuns le disent, un geste anodin que l'on réalise avec légèreté.

La loi sur les communes le précise à son article 90, puisqu'en cas d'absence à cette cérémonie, le président fixe un délai et le conseiller municipal ou le conseiller communal qui ne prête pas serment dans le délai imparti, est réputé démissionnaire.

Cela peut paraître excessif en regard de la volonté exprimée dans les urnes par le peuple, mais les bases légales qui régissent l'installation des autorités communales sont de même rang que celles qui régissent les élections. Le législateur a voulu ainsi mettre un accent particulier sur la valeur de cette promesse.

Elle est l'aboutissement d'un long processus qui fait partie, dans la configuration de ce jour, de l'institution communale. Mais qu'est-ce qu'une institution ? Le dictionnaire dit d'elle qu'il s'agit d'un organisme public ou privé, d'un régime légal ou social, établi pour répondre à quelque besoin déterminé, d'une société donnée.

Une sécurité pour chacun, un bon système de santé, une éducation de qualité et un soutien aux plus vulnérables, voici quelques exemples de besoins déterminés dont les institutions, tant au niveau communal, cantonal que fédéral, sont appelées à répondre.

L'institution communale que vous représenterez dès le 1^{er} juillet prochain fait donc partie de l'organisation de notre société. Elle a été instituée par les hommes d'autrefois, pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui.

C'est par conséquent un héritage que vous avez entre les mains aujourd'hui, héritage que vous seuls pouvez honorer, en le maintenant au minimum dans son état actuel mais mieux encore, en mettant tout en œuvre pour, à votre tour, l'enrichir et le transmettre encore plus rayonnant à la fin de cette prochaine législature.

Enrichir une institution c'est en premier lieu lui faire preuve du respect qu'elle mérite. Tout n'est pas écrit dans les lois ou règlements. Ce qui paraissait évident autrefois devient quelquefois contesté aujourd'hui, et c'est à vous qu'il incombe de préparer l'avenir.

Votre comportement sera observé et servira d'exemple. La politesse, le respect d'autrui et l'écoute des avis divergents, sont la base même d'une institution qui se respecte. La tenue vestimentaire est, à mes yeux, également un moyen d'honorer l'institution ainsi que les électeurs qui vous ont confié le siège que vous occupez.

Vous constatez par exemple que par respect pour vous, je me suis habillé d'une manière particulière aujourd'hui.

Sans exiger une grande tenue pour chacun mais en soignant un minimum son apparence, il vous est possible de montrer aux futurs élus quelle valeur vous avez voulu donner à votre, et j'insiste sur l'adjectif possessif 'votre' institution.

Vous venez de promettre d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. Cette fidélité devrait se traduire par une participation active et constante de chacune et chacun tout au long de la législature. Ceci est valable également pour les travaux des commissions qui peinent quelquefois, dans certaines communes, à réunir leurs membres ou à trouver un rapporteur.

Je vous parlais il y a 5 ans déjà, pour celles et ceux qui s'en souviennent, lors de la cérémonie d'installation des autorités de la législature qui se termine, des questions que se posent régulièrement de nombreux élus au sujet des compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité. La situation n'ayant guère évolué dans l'ensemble du canton, je me permets de revenir sur quelques principes fondamentaux.

Pour imaginer mes propos je dirais que le Conseil communal est propriétaire du coffre-fort et du patrimoine communal, mais c'est la Municipalité qui en détient les clés.

Le rôle premier du Conseil communal est en effet de tenir les cordons de la bourse, c'est lui qui décide quel impôt il souhaite prélever à ses contribuables et ce qu'il entend faire avec ces deniers.

Pour ce faire il adopte le budget de fonctionnement, les dépenses d'investissement et toute autre dépense dépassant les limites qu'il fixe lui-même à sa municipalité. Les plafonds d'endettement et de cautionnement font également partie de ses attributions.

Il ne peut pas légiférer, ce qui le différencie grandement du Grand Conseil vaudois, mais seulement adopter des règlements communaux qui ne pourront, en aucun cas, interférer avec les lois de rang supérieur que sont les lois cantonales et fédérales.

Il est important de faire cette distinction entre le Grand Conseil vaudois et votre Conseil communal car si les députés peuvent créer par exemple une commission d'enquête parlementaire, ce n'est pas le cas pour les élus communaux.

La commission de gestion issue des rangs du Conseil communal a certes un pouvoir d'investigation étendu, mais limité aux domaines de compétences du Conseil communal, soit principalement à la bonne utilisation des ressources financières allouées à la Municipalité.

Le Conseil communal adopte également le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération, mais dans ce domaine sa compétence s'arrête là, car les contrats de travail sont des contrats privés de compétence municipale. La loi lui donne encore quelques compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles et cette liste n'est pas exhaustive.

La Municipalité est responsable, elle, de tout ce qui n'est pas expressément confié par la loi au conseil communal. Cela signifie qu'elle est compétente dans des domaines qui échappent totalement au contrôle du Conseil communal, le plus important d'entre eux est certainement celui de l'attribution des permis de construire. Un Conseil communal ne pourrait effectivement pas ordonner à sa Municipalité de délivrer, ou au contraire de ne pas délivrer un permis de construire et par cascade, la commission de gestion n'est pas habilitée à demander des renseignements d'ordre privé concernant leurs bénéficiaires.

Il en est de même pour la gestion du domaine privé de la commune, la Municipalité étant la seule autorité à pouvoir louer les biens communaux.

C'est pour ces différentes raisons que le peuple souverain a confié la surveillance des communes à l'Etat. L'art.140 de la Constitution du Canton de Vaud précise que c'est à lui qu'il incombe de veiller à ce que leurs activités soient conformes à la loi.

Ceci peut paraître compliqué notamment pour les nouveaux élus, sachez toutefois qu'il existe des cours spécifiques en administration et politiques publiques, au Centre d'éducation permanente, situé au Chemin de Maillefer 37 au Mont-sur-Lausanne.

Le service des communes et la préfecture sont évidemment à disposition tout au long de l'année pour vous renseigner sur ces possibilités de formation et répondre également à vos questions.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution sans remercier Monsieur Lyonel Kaufmann et Mme Nicole Rimella qui ont tous deux exercé la fonction de Syndic et qui vont quitter tout prochainement la Municipalité. Je sais qu'ils ont donné énormément de leur temps pour accomplir leur tâche au plus près de leur conscience.

Puisse les nombreuses connaissances faites dans le cadre de leur activité communale embellir et enrichir leur avenir, c'est ce que je leur souhaite avec beaucoup de reconnaissance.

Merci aussi aux conseillères et conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin de cette année, ils ont œuvré pour le bien de la collectivité et j'espère qu'ils garderont de bons souvenirs des services ainsi rendus à votre institution.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre activité soit couronnée de succès et de satisfactions.

Nous avons la chance, malgré quelques signes de faiblesse dans certains secteurs, d'avoir une économie qui se porte bien par comparaison aux pays qui nous entourent.

L'Union Européenne vit des jours difficiles et la Suisse sera directement concernée si d'aventure cette situation devait perdurer. Ne nous réjouissons surtout pas des déboires de nos voisins car en matière de relations commerciales, rien n'est gravé dans le marbre.

Dans un monde globalisé nous avons besoin de partenaires forts, capables d'acheter nos produits fabriqués par une des mains d'œuvre la plus chère au monde.

Travaillons tous ensemble pour trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs, en évitant un repli sur soi et un éloignement de la réalité. C'est dans ces conditions seulement que nous pourrons maintenir la qualité de vie qui nous est chère et offrir aux plus faibles le soutien nécessaire.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut se comprendre et vivre sereinement, pour le bien-être de chacun et tout spécialement aujourd'hui pour ceux de votre belle commune de La Tour-de-Peilz.

A vous, nouvelles Autorités, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

9. Allocution de M. le Syndic

« Madame le Pasteur,
Monsieur le Préfet,
Madame et Messieurs les Municipaux et leurs familles,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux et leurs familles,
Chères Boélandes et chers Boélands,
Mesdames et Messieurs,

A l'occasion du renouvellement de nos autorités communales, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer toutes et tous ici dans ce Temple, partie intégrante des remparts du Bourg de La Tour-de-Peilz, cité qui reçut en 1282 les premières lettres de franchises des mains des Comtes de Savoie.

L'arc lémanique fut une terre d'accueil pour les réfugiés huguenots lors de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 car Genève et Vaud, sous gouvernance bernoise, avaient adopté la Réforme. C'est la raison pour laquelle les bourgeois de notre cité sont majoritairement protestants.

Le port de La Tour-de-Peilz fut pendant longtemps le seul port vaudois du Haut-Lac et donc le port d'attache de barques et de bricks. Les bacounis, avec les pêcheurs et les vigneron, formaient alors la base de la société boélande.

D'origine, il ne reste sur le Léman qu'un seul brick, la « Vaudoise » des Pirates d'Ouchy, et une seule barque, la « Neptune » à Genève.

Dans le port de La Tour-de-Peilz, les deux derniers bricks en activité commerciale furent le « Victoire » et le « Courbet », dont le patron était Gabriel Grangier, mon père. Ils furent démolis vers 1958.

Notons que le « Courbet » fut construit à Locum en 1896, débuta sa carrière sous pavillon français et fut baptisé « Courbet » en l'honneur d'Amédée Courbet, Amiral commandant en chef des forces navales françaises d'Extrême Orient. Ce brick finit sa carrière sous pavillon suisse, conservant son nom, mais cette fois-ci en l'honneur du peintre Gustave Courbet qui s'établit à Bon-Port en janvier 1874 et y décéda le 31 décembre 1877. Pour manœuvrer les voiles latines, il fallait naturellement se faire comprendre et donc parler fort, soit en terme local « pousser une boélee » ! Boéland vient donc du langage des bacounis. Le Boéland se fait donc comprendre en parlant à haute et intelligible voix, mais en aucun cas le Boéland ne crie.

Le Boéland est profondément lacustre, humble et respectueux face aux éléments, d'où un sens aigu du devoir, de l'engagement et de l'assistance à autrui. La preuve en est que la 1^{ère} société de sauvetage du lac Léman a été fondée à La Tour-de-Peilz en 1864, d'où son nom de « Doyen ». Sa devise est « SERVIR ».

Après cette introduction historico-lacustre, je tiens à rendre hommage à deux personnes de l'exécutif et deux personnes du législatif.

Le 30 juin, nous prendrons congé de notre Syndic Lyonel Kaufmann et de notre Municipale Nicole Rimella qui ont décidé, après cinq législatures pour Madame Rimella et trois législatures pour Monsieur Kaufmann, de renoncer à briguer un nouveau mandat.

Je me fais le porte-parole des Municipalités et des Conseils communaux sortants et entrants, ainsi que des collaborateurs de l'administration communale, pour leur témoigner nos plus vifs remerciements et notre reconnaissance pour leur engagement au service non seulement de notre Commune, mais également de notre région.

Nous prenons également congé de deux membres de notre Conseil communal qui ont siégé 38 ½ ans ininterrompus à ce dit Conseil.

Ces deux membres ont toujours eu une attitude constructive, cordiale et respectueuse de l'avis d'autrui. Ils ont été tout simplement des exemples pour leurs collègues. Ils vont nous manquer.

Ces deux membres sont :

Mme Marianne Keller, qui fut Présidente du Conseil communal en 1986, et Monsieur François Bercher.

Passons maintenant aux autorités communales fraîchement assermentées.

Les membres de la Municipalité 2016-2021 se sont réunis début avril afin de se répartir les dicastères et les délégations municipales. Cette répartition s'est faite dans une atmosphère positive et respectueuse, privilégiant les compétences de chacune et chacun avec celles requises par les dicastères.

Cette nouvelle Municipalité est donc prête à assumer sa mission en étant organisée comme suit :

Madame Taraneh Aminian, vice-syndic 2017-2018, assurera le dicastère Sécurité, logement et culture. Son suppléant sera Alain Grangier.

Monsieur Olivier Wälchli, vice-syndic 2016-2017 et 2020-2021, conservera le dicastère Famille, jeunesse et sport. Son suppléant sera Jean-Pierre Schwab.

Monsieur Olivier Martin, vice-syndic 2018-2019, assurera le dicastère Domaines et bâtiments. Son suppléant sera Taraneh Aminian.

Monsieur Jean-Pierre Schwab, vice-syndic 2019-2020, assurera le dicastère des Finances. Son suppléant sera Olivier Wälchli.

Alain Grangier, élu tacitement Syndic, sera, selon la loi sur les Communes, en charge de l'Administration générale et assurera le dicastère Urbanisme et Travaux publics. Son suppléant à l'Administration générale sera le Vice-Syndic et son suppléant à Urbanisme et Travaux publics sera Olivier Martin.

Le programme de législature 2016-2021 sera établi par la nouvelle Municipalité dès mi-août.

Notre Conseil communal, suite aux élections, a vu l'apparition de quatre Conseillère et Conseillers du parti La Tour-de-Peilz Libre & PBD. Je leur souhaite donc la bienvenue parmi nous. Notons que pour former un groupe politique, il faut cinq Conseillères/Conseillers élus.

Au vu du nombre de projets à différents stades, cette prochaine législature sera certainement des plus intéressantes et d'ores et déjà je remercie les élus à la Municipalité et au Conseil communal de leur engagement pour la collectivité boélande.

Je suis persuadé que les débats en plénum seront constructifs et courtois.

Je souhaite donc à chaque élue et élu beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat. Et j'invite chaque membre des autorités communales à faire sienne la devise du Doyen : SERVIR.

En final, je remercie Madame le Pasteur Leila Hamrat et Monsieur le Préfet Roland Berdoz pour leurs aimables allocutions.

Ma reconnaissance va également au personnel communal et aux membres de la Paroisse pour avoir mis sur pied avec efficacité cette cérémonie d'installation des autorités communales.

Chaleureux mercis aux talentueux musiciens du Trio Lenitas, emmenés par Monsieur Serge Charlet, pour leur magnifique interprétation des œuvres musicales qu'ils ont choisies pour marquer cette cérémonie d'installation des autorités communales.

Et enfin, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une agréable fin de journée, vous remercie de votre attention et passe la « tonalité » au Trio Lenitas pour le dernier intermède musical. »

10. Dernier intermède musical

M. le Préfet remercie M. le Syndic pour son allocution et lui souhaite, ainsi qu'à ses collègues du collège municipal, plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette belle fonction à la tête de la commune.

11. Sortie en musique

MAISON HUGONIN - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Préfet a préalablement décidé de libérer les porteurs des bannières cantonale et communale, qu'il remercie de leur participation.

Après avoir rappelé l'art. 10 de la Loi sur les communes, il constitue un bureau provisoire en désignant Mme Carole Dind comme secrétaire, et prie Mme Monique Petitpierre et M. Erik Dumusque d'officier en qualité de scrutateurs.

12. Elections

- Président du Conseil communal

M. P. Fontana, au nom du groupe des Verts, présente la candidature de Mme Geneviève Pasche.

« Je vous propose la candidature de Geneviève Pasche au poste de présidente.

Pour la plupart d'entre vous, vous la connaissez déjà puisque qu'elle contribue à la politique locale depuis deux législatures. Pour les autres, laissez-moi vous la présenter brièvement :

Avant sa retraite, Geneviève était enseignante dans les HES du domaine de la santé et du social, où elle a eu maintes fois l'occasion d'animer des séances de travail. Celles-ci n'exigeaient pas le respect d'un protocole aussi strict qu'au Conseil communal, mais les compétences qu'elle a acquises durant sa carrière professionnelle lui permettront de les gérer sans soucis.

Geneviève connaît bien le fonctionnement du Conseil, dans lequel elle siège depuis 8 ans. Elle a officié dans de nombreuses commissions, dont la commission des finances.

Pour son intérêt pour la chose publique et sa connaissance de la commune, je ne peux que vous la recommander. »

Mme G. Pasche déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Préfet rappelle l'art. 11, al. 3 de la Loi sur les communes, ainsi que l'art. 12 du règlement du Conseil communal, qui stipulent que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, M. le Préfet déclare Mme Geneviève Pasche élue de manière tacite à la fonction de Présidente du Conseil communal pour 2016-2017, sous les applaudissements du Conseil.

M. le Préfet félicite chaleureusement l'intéressée pour son élection à cette importante fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir pour son année présidentielle.

- Secrétaire du Conseil communal

M. le Préfet rappelle l'art. 12, al. 2 de la Loi sur les communes qui prescrit qu'il ne doit y avoir aucun lien de parenté prohibé par la loi entre le secrétaire du Conseil communal et le président de ce même Conseil.

Mme G. Pasche présente la candidature de Mme Carole Dind, actuelle secrétaire.

Mme C. Dind déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Carole Dind est élue de manière tacite secrétaire du Conseil communal pour la législature 2016-2021, sous les applaudissements du Conseil.

M. le Préfet félicite l'intéressée pour son élection à cette importante fonction.

13. Allocution du Président du Conseil communal

Mme G. Pasche tient, préalablement à son allocution et avant que la Municipalité ne se retire, à rappeler que notre nouveau Syndic a déjà 23 ans de Conseil communal derrière lui, et qu'il a ainsi une grande habileté et une grande expérience pour ce nouveau poste. Elle souhaite lui remettre un petit cadeau, qui ne sera pas une bouteille parce qu'il est un homme, qui ne seront pas des fleurs parce qu'il a une femme, mais qui sera du chocolat parce qu'il a toute une famille qui a supporté son élection.

M. le Préfet remercie très sincèrement l'intéressée pour ses propos et lui souhaite une heureuse présidence. Il lui confie la direction des opérations, en remerciant chacun de sa collaboration, et adresse à tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature. Il souhaite à notre belle commune un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. A ses autorités d'agir dans ce sens, pour que la démocratie chère à notre nation puisse faire preuve encore longtemps de sa toute-puissance incontestée. Il se retire ensuite, accompagné de la Municipalité, et cède le fauteuil présidentiel à Mme G. Pasche, qui assume dès cet instant la présidence du Conseil communal.

Mme G. Pasche prononce alors son allocution :

« Je voudrais tout d'abord remercier vous, mes collègues du conseil, de la confiance que vous m'accordez en m'élisant à la présidence de ce Conseil alors que je n'ai pas suivi le cursus habituel et n'ai jamais fonctionné comme 2^e ou 1^{ère} vice-présidente. Aux dires de certains, j'ai la chance de m'éviter ainsi trois années consécutives de bureau de vote et surtout de bénéficier du soutien de Daniel Cornut, qui a heureusement accepté de prolonger son mandat d'une année.

Je vais aussi pouvoir compter sur notre secrétaire du Conseil, Madame Carole Dind. Elle me sera d'une précieuse aide, elle qui est rompue aux arcanes des Conseils communaux non seulement de La Tour-de-Peilz, mais aussi de Vevey, et qui connaît les procédures mieux que quiconque. Je remercie aussi Monsieur Alain Grangier, mon prédécesseur à ce poste, pour le temps qu'il m'a consacré à m'initier à la fonction de présidente. Pour ma part, c'est après quelques hésitations que j'ai finalement accepté d'assumer cette 1ère année de présidence. Cela déchargera mes collègues de parti. En effet, plusieurs d'entre eux ont dû faire face aux aléas de leurs parcours de vie dont ils se seraient bien passés. La présidence du Conseil m'offrira aussi l'opportunité d'en apprendre davantage sur le tissu social de cette commune que j'habite seulement et déjà depuis 8 ans.

Pour vous, Messieurs, Mesdames du Conseil, cela implique de renoncer pour un temps à des voix d'homme qui s'imposent d'elles-mêmes pour vous adapter à une voix fluette et, semble-t-il, parfois peu audible. Alors, je voudrais vous demander de vous manifester si vous ne m'entendez pas et d'exiger que je parle plus fort et plus proche des micros. En contrepartie, je vous promets de faire de mon mieux pour hausser le ton.

Le but d'un Conseil, quelles que soit les orientations politiques de ses membres, est de gérer au mieux le bien commun. En tant qu'élus du peuple, nous avons à nous décentrer de nos intérêts personnels et sectoriels pour répondre aux besoins des différentes strates de la population, que ce soit les jeunes ou les plus âgés, les plus démunis ou les plus favorisés, les Suisses ou les étrangers, et pour apporter des réponses de qualité à nos concitoyens.

Présider le Conseil, c'est contribuer à faciliter le débat d'idées et les prises de décisions. Il s'agit donc de faire circuler la parole et d'arriver à des décisions claires. Mon souhait serait que les conseillers puissent exprimer leurs points de vue, que ceux-ci soient pris en compte et qu'ils soient soumis à un examen en lien avec le bien commun et les objectifs à poursuivre. Pour les conseillers, il s'agit de rester ouverts aux opinions des autres pour parvenir à construire des compromis et des consensus. Les divergences sont une source d'enrichissement, elles ouvrent le débat et favorisent la complémentarité des opinions. Une société démocratique doit permettre l'expression des différences et la confrontation des points de vue dans le respect des uns et des autres.

Ceci est d'autant plus important que les projets de construction, d'entretien ou autres sont nombreux pour cette législature et que la lutte contre le réchauffement climatique et autres problèmes écologiques se font plus pressants, tout cela dans un paysage économique moins favorable que par le passé.

Ces propos peuvent vous paraître un tant soit peu utopiques, mais s'offrir le luxe de poser un idéal à atteindre, au début d'une législature, a du sens. L'idéal est un point vers lequel on tend, dont on souhaite s'approcher et qui devrait permettre en tout temps de mesurer l'écart entre idéal et réalité et de tenter de le réduire.

Je vous remercie de votre attention. »

14. Elections du bureau du Conseil

Avant de passer à l'élection du bureau, Mme la Présidente indique qu'en raison du changement de présidence – puisqu'il était prévu dans un premier temps que ce soit le parti socialiste qui prenne la 1ère année, la composition du Bureau pour l'année 2016-2017 a été modifiée, de même que le tournus pour la législature 2016-2021, qui s'établit finalement comme suit :

Fonction/Année	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Président	VERTS	UDC	PS	PDC/I	PLR
1 ^{er} Vice-Président	UDC	PS	PDC/I	PLR	VERTS
2 ^{ème} Vice-Président	PS	PDC/I	PLR	VERTS	UDC
Scrutateur 1	PDC/I	PLR	VERTS	UDC	PS
Scrutateur 2	PLR	VERTS	UDC	PS	PDC/I
Scrutateur suppléant 1	VERTS	UDC	PS	PDC/I	PLR
Scrutateur suppléant 2	UDC	PS	PDC/I	PLR	VERTS

- Premier vice-président

Mme la Présidente rappelle que les élections au Bureau peuvent se faire de manière tacite, selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal.

Au nom du groupe UDC, M. N. Fardel présente la candidature de M. Yohan Ziehli.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, M. Yohan Ziehli est élu de manière tacite premier vice-président du Conseil communal pour 2016-2017, sous les applaudissements du Conseil.

- Deuxième vice-président

Au nom du groupe socialiste, M. J. Vallotton présente la candidature de Mme Sandra Glardon. Le texte de son intervention est le suivant :

« J'ai l'honneur au nom du groupe socialiste... et aussi le plaisir à titre personnel... de vous proposer à la vice-présidence du Conseil communal de La Tour-de-Peilz, la candidature de Mme Sandra Glardon.

Même si elle ne siège que depuis quelques années dans notre Conseil, Sandra Glardon n'est pas une inconnue pour bien des Boélands et Boélandes.

Depuis son enfance et jusqu'à aujourd'hui, elle a habité notre commune, à l'exception toutefois d'un séjour de deux ans et demi en Suisse alémanique, à Coire, où elle a eu l'occasion de peaufiner une deuxième langue nationale. Récente propriétaire d'une petite maison dans notre ville, à l'avenue des Terreaux, elle n'est donc pas prête à quitter notre commune.

Plus précisément, Sandra Glardon, âgée aujourd'hui de 40 ans, a suivi à La Tour-de-Peilz les écoles primaires et secondaires avant d'achever son cursus secondaire au gymnase dans la filière générale scientifique. Puis, elle a poursuivi ses études afin de devenir laborantine médicale. Cette formation lui a permis en particulier de travailler pour le laboratoire Serono, devenu aujourd'hui le groupe international Merck Serono.

Sandra Glardon est ce que l'on peut qualifier une mère accomplie - c'est devenu assez rare de nos jours dans nos contrées pour le souligner - puisqu'elle est la mère de pas moins de 4 enfants, âgés de 15, 14, 12 et 2 ans. On ne s'étonnera donc pas que l'expérience d'élever et d'éduquer une telle palette de jeunes Boélands l'ait conduite à devenir membre du Conseil d'établissement scolaire de notre ville.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas eu encore la chance de la connaître, relevons que Sandra Glardon est dotée d'un caractère enjoué, avenant, curieux et ouvert à la découverte. La culture l'intéresse, puisqu'elle fait partie d'une toute nouvelle association qui cherche à promouvoir des activités culturelles dans notre commune.

Atout majeur de Sandra Glardon : c'est une facilité naturelle de contact avec les autres. Cela l'aidera sans aucun doute dans la fonction qu'elle postule... pour autant bien sûr que vous la nommiez.

C'est donc très chaleureusement que je vous recommande d'élire au poste de vice-présidente, Sandra Glardon, une Boélande, vrai de vrai, qui saura assumer, je vous l'assure, son rôle avec son efficacité coutumière. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Sandra Glardon est élue de manière tacite deuxième vice-présidente du Conseil communal pour 2016-2017, sous les applaudissements du Conseil.

- Deux scrutateurs

Mme la Présidente indique que les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Mme Margareta Brüssow et M. Erik Dumusque sont présentés respectivement aux noms des groupes PDC/I et libéral-radical.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Margareta Brüssow et M. Erik Dumusque sont élus de manière tacite scrutateurs pour 2016-2017, sous les applaudissements du Conseil.

- Deux scrutateurs suppléants

Mme Elisabeth Leimgruber et M. Ludovic Gonin sont présentés respectivement aux noms des groupes Verts et UDC.

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, Mme Elisabeth Leimgruber et M. Ludovic Gonin sont élus de manière tacite scrutateurs suppléants pour 2016-2017, sous les applaudissements du Conseil.

15. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant

Mme la Présidente présente la candidature de Mme Marianne Heller. Il n'y a pas d'autre proposition. A noter que son remplaçant sera nommé ultérieurement.

Il n'y a pas d'autre proposition. Cette élection a lieu à main levée. Mme Marianne Heller est élue huissier du Conseil à l'unanimité.

16. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)

Etant donné que les partis se sont entendus et qu'il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir, ces nominations peuvent se faire par acclamation.

Il est rappelé que les conseillers et conseillères excusés aujourd'hui ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et ne peuvent donc pas être élus dans les diverses commissions et fonctions. Toutefois, pour éviter d'élire aujourd'hui des remplaçants qui de toute manière démissionneront avant la première séance du mois de septembre, décision est prise de désigner malgré tout ces candidats, en précisant bien qu'ils n'auront pas le droit de siéger dans les commissions et délégations aussi longtemps qu'ils n'auront pas été dûment assermentés devant le Conseil communal.

- cinq délégués et cinq suppléants (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

Il est rappelé que, tant au SIGE qu'à Sécurité Riviera, les délégués ne doivent pas forcément être conseillers communaux, mais avoir la qualité de citoyen actif dans la commune.

Sont nommés délégués par acclamation :

PLR	M.	Claude-Alain Luy
PS	M.	Gérald Helbling
UDC	M.	Ludovic Gonin
VERTS	M.	Stanislas Gouhier
PDC+I	M.	Jacques Devenoge

Sont nommés suppléants par acclamation :

PLR	M.	Pierre Cavin
PS	Mme	Sylvie Conod
UDC	M.	Guillaume Jung
VERTS	Mme	Danielle Rosset
PDC+I	M.	Abderahim Laghnimi

- un délégué à la délégation fixe et six délégués (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Sont nommés par acclamation :

Délégué fixe :

PS	M.	Michel Culand
----	----	---------------

Délégués variables :

PLR	M.	José Espinosa
PLR	M.	Roger Urech
PS	Mme	Anne-Marie Arnaud
UDC	M.	Olivier Coeytaux
VERTS	Mme	Lucia Fesselet-Comina
PDC+I	M.	Christian Grobéty

- deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Sont nommés par acclamation :

Délégués :

PLR	Mme	Nathalie Dubuis
PS	M.	Dominique Vaucoret

Suppléant :

UDC	M.	Yohan Ziehli
-----	----	--------------

- deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Sont nommés par acclamation :

Délégués :

PLR M. M. Antoinette De Gautard-Rayroud

PS M. Jacques Vallotton

Suppléant :

PDC+I M. M. Margareta Brüssow

- trois représentants (conseillers communaux) au Conseil d'Etablissement scolaire

Sont nommés par acclamation :

PLR M. François Grognoz

PS M. Nicolas Bastard

VERTS M. M. Elisabeth Leimgruber

17. Nominations des commissions (pour la durée de la législature)

- Commission des finances

Sont nommés par acclamation :

PLR M. Pierre-André Bugnon

PLR M. Claude-Aimé Chevalley

PLR M. Guy Chervet

PS M. M. Monique Petitpierre

PS M. M. Nicole Rivet

PS M. Jean-Yves Schmidhauser

UDC M. Nicolas Fardel

VERTS M. Jules Kläy

PDC+I M. Robert Baechler

- Commission de gestion

Sont nommés par acclamation :

PLR M. Eric Mamin

PLR M. Giustino Rampa

PLR M. Cédric Urech

PS M. Fabrice Laluc

PS M. M. Ghislaine Durand

PS M. M. Sandra Glardon

UDC M. Ludovic Gonin

VERTS M. Pierre Fontana

PDC+I M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

- Commission de recours en matière d'impôts

Sont nommés par acclamation :

PLR M. Guy Chervet

PLR M. M. Nathalie Dubuis

PS M. M. Nathalie Demarta

PS M. Jean-Yves Schmidhauser

UDC M. Olivier Coeytaux

VERTS M. Roberto Carbonell

PDC+I M. Willy Bühlmann

18. Clôture de la séance

Nous avons appris le décès de la maman de M. G. Helbling. La cérémonie d'adieu s'est tenue aujourd'hui même. Nos pensées vont à notre collègue, qui a réussi à nous rejoindre cet après-midi, et avec toute sa famille. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Mme la Présidente prie les membres des commissions permanentes (COFIN, COGEST et de recours en matière d'impôts) de se réunir à la fin de la séance vers la table de la Municipalité pour fixer la date de leur première réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 18h10 en invitant chacun à l'apéritif dînatoire servi sur la terrasse à l'extérieur de la Maison Hugonin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Geneviève Pasche

Carole Dind